

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCÉE ANNEE UNIVERSITAIRE 2026-2027

Selon l'Ordre National des Infirmiers : « L'infirmier en pratique avancée est un infirmier expert, titulaire du diplôme dédié. Après une expérience clinique, il a acquis les connaissances théoriques, le savoir-faire et le savoir-être nécessaires aux prises de décisions complexes en autonomie dans son champ de compétence, avec la responsabilité de ses actes. L'infirmier en pratique avancée mobilise ses compétences cliniques pour poser des diagnostics permettant l'orientation thérapeutique et la réalisation des prescriptions adaptées aux patients. Il développe son expertise fondée sur la recherche et les données probantes ».

La formation IPA est répartie sur deux ans soit quatre semestres. Le diplôme s'obtient par capitalisation de 120 crédits européens (ECTS) soit 30 ECTS par semestre correspondant à l'acquisition de six compétences du référentiel.

La première année de formation (370 heures d'enseignements)

Elle est constituée d'un tronc commun d'enseignements organisés en unités d'enseignement (UEs) permettant à l'étudiant d'acquérir les bases fondamentales en :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Sémiologie clinique | - Méthodes et outils de travail |
| - Sciences humaines, sociales, éthique et droit | - Langue vivante (Anglais) |
| - Sciences infirmières, pratiques avancées, fondements et concepts | - Recherche scientifique |
| - Santé publique ETP (40h) | - Évaluation des pratiques, formation |

Modalité de suivi : la formation alterne 2 semaines d'enseignement en présentiel à la faculté et 2 semaines en entreprise. Les étudiants bénéficient aussi d'enseignements mutualisés avec les 2^{èmes} et 3^{ème} année de médecine. Ces cours font partie intégrante de la formation IPA. Les étudiants sont tenus d'y assister, dans la mesure où leur emploi du temps IPA le permet (c'est-à-dire s'ils n'ont pas déjà un autre cours IPA programmé au même moment). Si un conflit d'emploi du temps survient, les cours sont enregistrés et mis à disposition sur Moodle. Les étudiants peuvent alors les visionner ultérieurement. Si ces cours ont lieu pendant une semaine en entreprise, ils sont également enregistrés. Un stage dans une structure de soins, d'une durée de deux mois, se déroule au début du deuxième semestre à temps plein (280 heures).

La deuxième année est une année de spécialité, les étudiants suivent les enseignements par mention choisie :

- | | |
|---|---|
| - 180 heures pour la mention « Pathologies chroniques stabilisées » | - 260 heures pour la mention « Maladie rénale chronique » |
| - 180 heures pour la mention « Psychiatrie et santé mentale » | - Mention « Urgences » en cours de création |
| - 210 heures pour la mention « Oncologie et hématologie » | |

Comme en première année, la formation est organisée autour d'UEs réparties selon une alternance de cours en présentiel et en distanciel par e-learning (deux semaines/deux semaines).

Un stage professionnalisant dans une structure de soins, d'une durée de quatre mois, se déroule de février à mai à temps plein (560 heures).

Un travail de recherche en lien avec la mention choisie fait l'objet d'un mémoire dont la soutenance a lieu en fin de quatrième semestre.

NB : Les volumes d'heures indiqués n'incluent pas le travail personnel de l'étudiant.

Publics ciblés

- Infirmier(e)s diplômé(e)s en activité ou non, expérimenté(e)s ou non

Prérequis

- Être titulaire du Diplôme d'État Infirmier avec ou sans expérience professionnelle

Objectifs de la formation

- Acquérir des compétences pour mener à bien une activité clinique en collaboration avec un médecin (consultation), des missions de projets de santé publique, améliorer l'accès aux soins, se spécialiser dans les mentions précitées, offrir une prise en charge globale, personnalisée et coordonnée au patient, mobiliser des données probantes.

Modalités de Contrôle des Connaissances MCC (consultables sur demande)

- Écrit et/ou oral
- Soutenance mémoire
- Soutenance stage

Dossier de candidature

Pièce d'identité, copie du Diplôme d'État Infirmier, CV, Lettre de motivation, Projet professionnel détaillé et argumenté, Lettre de soutien de l'équipe médicale (si formation continue), du directeur de l'IFSI (si formation initiale) et/ou de l'institution.

Niveau d'étude

- BAC+5, diplôme valant grade Master

Régime d'études

- Formation initiale (NB : une expérience professionnelle de 3 ans en tant qu'infirmier diplômé d'État est requise pour exercer en tant qu'IPA)
- Formation continue (contacter le service SEFOCAL au 03.81.66.61.21 ou par mail sefocal@umlp.fr)

Tarifs 2026/2027

- Frais d'inscription universitaire : contacter la scolarité IPA au 03.63.08.25.89 ou par mail francine.swierczynski@umlp.fr
- Coût pédagogique de la formation : contacter le service SEFOCAL au 03.81.66.61.73 ou par mail julie.chevassu@umlp.fr

*Université Marie et Louis Pasteur
URF Santé
19, rue Ambroise Paré
25030 Besançon Cedex*